



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
MRC DE MÉKINAC

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE le rôle de perception pour l'année 2024 est déposé à mon bureau et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Montauban, ce 9^{ème} jour de février 2024

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre Dame de Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 9^{ème} jour de février 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^{ème} JOUR DE FÉVRIER 2024

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière